



**Séance du comité directeur
du 25 mars 2019 à 20 heures
à la mairie de Pfulgriesheim**

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
M. BILLER Christian	M. BERNARDY François	M. AFFOLTER Claude
Mme BRIFFOTEAU Andrée	Mme JACOB Chantal	Mme BAUER Liliane
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	M. DURINGER Gérard
M. EYDER Sébastien	M. WUNENBURGER René	M. JACOB André

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

- 1. Adoption du PV de la séance du 11 février 2019**
- 2. Points budgétaires :**
 - A. Approbation du compte administratif 2018**
 - B. Approbation du compte de gestion 2018**
 - C. Affectation du résultat 2018**
 - D. Vote du budget primitif 2019**
- 3. Ressources humaines :**
 - A. Avancements de grade**
- 4. Point d'information équipe VEV**
 - A. Tableau des heures au 28 février 2019**
- 5. Divers**

1. Adoption du PV de la séance du 11 février 2019

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 11 février 2019, est transmis à l'ensemble des membres avec la présente invitation au comité directeur du 25 mars prochain.

Les observations peuvent être formulées auprès du secrétariat du SIVOM.

Adopté à l'unanimité

2. Points budgétaires

A. Approbation du compte administratif 2018

Les éléments comptables ayant marqué l'exercice 2018 sont les suivants :

(Annexe 1 Compte de gestion 2018 et Annexe 2 Vue d'ensemble du compte administratif 2018) :

- Section de Fonctionnement :

• Recettes de fonctionnement :	878 373,60 €
• Dépenses de fonctionnement :	<u>775 779,17 €</u>
• Résultat de l'exercice :	+ 102 594,43 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2017 (002)</i>	690 603,25 €


(après déduction de la part affectée à l'investissement 2018 : 87 268,14 €)


• Solde de fonctionnement cumulé au 31.12.2018 :	+ 793 197,68 €
--	-----------------------

- Section d'investissement :

• Recettes d'investissement :	875 204,49 €
• Dépenses d'investissement :	<u>830 257,80 €</u>
• Résultat de l'exercice :	+ 44 946,69 €
• <i>Report de l'excédent cumulé au 31.12.2017 (001)</i>	- 251 939,44 €

• Solde d'investissement cumulé au 31.12.2018 :	- 206 992,75 €
---	-----------------------

↳ **Résultat global cumulé au 31.12.2018 :** + 586 204,93 € 

 Ce montant intègre les 360 300 euros versés par la mairie de Griesheim fin 2018, concernant l'opération sous mandat pour les travaux dans la rue de la Mairie, rue de l'Angle et de l'Eglise.
Le paiement par le SIVOM n'est intervenu qu'en début d'année 2019.
Le résultat 2018 est de 225 904,93 € (586 204,93 – 360 300).

Il appartient au comité directeur d'approuver le compte administratif 2018.

Adopté à l'unanimité

B. Compte de Gestion 2018

La comptabilité du SIVOM a fait l'objet de vérifications, par pointage, par le comptable. S'agissant du total des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement, le compte de gestion, établi par ce dernier, ne fait apparaître aucune différence avec le compte administratif.

Il appartient au comité directeur d'approuver le compte de gestion 2018.

Adopté à l'unanimité

C. Affectation du résultat 2018

Il appartient au comité directeur d'affecter le résultat de l'exercice 2018 conformément aux dispositions réglementaires prévues pour l'application de la norme comptable M14.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement (+ 793 197,68 €) doit obligatoirement couvrir en priorité le déficit de la section d'investissement (- 206 992,75 €) pour un montant équivalent. Ce déficit se calcule de la manière suivante :

- 1) **Prendre en compte le déficit d'investissement** : - 206 992,75
- 2) **Tenir compte des restes à réaliser** : restes à encaisser (*recettes attendues en 2018 mais perçues en 2019*) à déduire des restes à dépenser (*dépenses prévues en 2018 mais réalisées en 2019*)

RESTES A REALISER		
Imputation	Détail	Restes à réaliser (montant TTC)
Opération sous mandat avec Pfulgriesheim		
	<i>Sous-total</i>	<i>22 400,00 €</i>

RESTES A ENCAISSER
Opérations sous mandat, subvention
327 400,00 €

Opération sous mandat avec Griesheim-sur-Souffel	
<i>Sous-total</i>	<i>603 300,00 €</i>

TOTAL **625 700,00 €**

- 3) **Ajouter les restes à réaliser « réels »** (*dépenses minorées des recettes attendues*) **au déficit d'investissement** : - 206 992,75 - 298 300 = - **505 292,75 €**
- 4) **505 292,75 €** constitue le montant minimum à inscrire en recettes d'investissement (compte 1068) pour couvrir le déficit de la section d'investissement

Le solde de l'excédent de fonctionnement est affecté à la convenance du comité directeur :

- soit en section de fonctionnement (002)
- soit en section d'investissement (1068), ce qui constituerait un autofinancement supplémentaire
- soit partiellement aux deux sections (002 et 1068)

Reprenant les résultats du compte administratif 2018, l'affectation du résultat se présente comme suit :

Résultat global de fonctionnement :	+ 793 197,68 €
Solde d'exécution de la section d'investissement : (affectation obligatoire en dépense d'investissement puisque déficitaire)	- 505 292,75 €
Affectation obligatoire pour l'affectation	505 292,75 €
Solde disponible pour l'affectation (en fonctionnement et/ou investissement)	+ 287 904,93 €

Ainsi, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2019 l'affectation du résultat, comme suit :

- Affectation obligatoire en recettes d'investissement (1068)

505 292,75 €

- Conservation de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement (002)

287 904,93 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	102 594,43
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	690 603,25
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	793 197,68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-206 992,75
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-298 300,00
Besoin de financement F. = D. + E.	505 292,75
AFFECTATION =C. = G. + H.	793 197,68
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	505 292,75
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	287 904,93
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Adopté à l'unanimité

D. Vote du budget primitif 2019

Pour équilibrer la section d'investissement le comité était appelé à faire un arbitrage entre une augmentation de la participation des communes où inscrire une ligne de prêt.

Les membres du comité directeur se sont accordés pour maintenir la participation des communes aux montants qui avaient été annoncés lors du débat d'orientations budgétaires et de prévoir 70 000 € sur une ligne de prêt.

Il est demandé aux membres du comité directeur d'approuver le budget et de le voter par chapitre.

Le vote du budget global vaut acceptation des répartitions fonctionnelles qui apparaissent.

Adopté à l'unanimité

3. Ressources humaines

A. Avancements de grade

Les avancements de grade sont accordés librement par l'autorité territoriale. Les possibilités d'avancement dépendent notamment de l'ancienneté dans le poste. Cela permet de récompenser le mérite, la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent, ou tout simplement de proposer à l'agent de nouvelles missions.

Dans le cadre des avancements de grade, l'agent évolue au sein de son cadre d'emploi (A, B ou C).

Cinq agents du SIVOM sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Le coût annuel de ces avancements de grade et promotions internes est estimé à 5 295 € charges comprises.

Les transformations de postes ne sont possibles qu'après avis de la CAP, organe placé au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Ainsi, il est proposé au comité directeur :

- de permettre aux membres du bureau de procéder à l'arbitrage
- de déposer les dossiers validés par les membres du bureau à la CAP
- de revenir au comité directeur après avis de la CAP pour modifier les postes en question.

Adopté à l'unanimité

4. Points d'information équipe VEV

A. Tableau des heures au 28 février 2019

Au courant du mois de mars, l'équipe VEV a eu pour consigne de ne plus intervenir dans les bâtiments de Pfulgiesheim. En effet, cette commune ne fait partie du SIVOM que pour la compétence voirie-espaces verts. Or l'entretien des bâtiments ne rentre pas dans la vocation des espaces verts.

Le débat est relancé par les élus de Pfulgiesheim qui ne comprennent pas que cette situation soit remise en question alors que la pratique a toujours existé au sein du SIVOM. D'autant plus que les heures effectuées sont payées par Pfulgiesheim.

Le débat n'est pas financier mais tient compte des compétences diverses choisies par chaque membre. Les travaux de bâtiment ne relèvent pas de l'équipe voirie-espaces verts. Le temps qu'ils passent à effectuer ces tâches est perdu pour celles dont ils dépendent.

Il est décidé d'ouvrir une période d'observation au cours de laquelle les agents VEV détailleront les tâches exactes effectuées à Pfulgiesheim qui ne relèvent ni de la voirie ni des espaces verts. Le temps ainsi passé à faire autre chose que leur travail sera mis en valeur.

B. Organisation de l'équipe VEV

Cette équipe fonctionne depuis de très nombreuses années avec cinq agents. A présent ils sont à quatre. Cette situation a entraîné une réflexion sur l'organisation de l'équipe pour optimiser son fonctionnement.

Un accord a été mis en place pour que les agents puissent se mobiliser en cas de besoin en travaillant pendant la demie journée de récupération et qui serait naturellement payée dans les conditions légales. Les pics sont essentiellement au printemps (plantation des fleurs) et en septembre.

Si cette expérience n'aboutit pas une réflexion sur une autre alternative sera enclenchée

Ce mécanisme devrait permettre de préserver la cohérence et par conséquent de maintenir une bonne efficacité au sein de l'équipe

✂

Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 25 mars 2019

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président - Bertrand MEYER
Andrée BRIFFOTEAU	François BERNARDY	Claude AFFOLTER
Christian BILLER	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Sébastien EYDER	René WUNENBURGER	André JACOB